



Madame Christine LAGARDE
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
139 rue de Bercy
75572 PARIS

Recommandée avec AR

Objet : Lettre ouverte
Collectif de défense relatif aux FCP Doubl'Ô des Caisses d'Épargne

Madame la Ministre,

Il y a presque trois mois, nous attirons votre attention sur les pratiques déloyales, voire délictuelles, mises en œuvre en 2001 et 2002 par les Caisses d'Épargne pour commercialiser leurs fonds Doubl'Ô Monde en cachant la nature réelle de ce produit financier conçu dès l'origine comme une loterie dont la probabilité de gain était quasi nulle.

200 000 épargnants, abusés par la promesse d'un doublement, ont parfois déplacé les économies de toute une vie pour retrouver six ans plus tard une somme très inférieure à leur apport initial après déduction des frais.

Nous étions loin d'imaginer à ce moment-là la faillite financière qui allait survenir dans le monde, puis la toute récente perte de 700 millions d'euros subie par les Caisses d'Épargne par la faute de risques insensés pris sur les marchés financiers. Notre conviction est renforcée que le cas Doubl'Ô Monde n'est pas un accident mais qu'il s'inscrit dans la logique du système bancaire actuel, caractérisé par la recherche forcenée de profits démesurés à court terme.

Monsieur le Président Sarkozy, à de multiples reprises et tout particulièrement dans son discours de Toulon du 25 septembre dernier, a signifié clairement et fermement son engagement à moraliser les pratiques bancaires et à sanctionner les dérives constatées.

C'est pourquoi nous attendons de votre part un signe manifeste qui nous permette de penser que votre ministère, notamment par le moyen de son service de répression des fraudes, s'impliquera pleinement dans l'examen de la conception et de la commercialisation des FCP Doubl'Ô Monde des Caisses d'Épargne, et qu'il prendra les mesures visant à obtenir la réparation des préjudices subis par les 200 000 épargnants concernés.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour le Collectif Lagardère contre les Abus Bancaires
Association Loi de 1901 en voie de constitution

Jean-Pierre Meunier
Vice-Président